45e Année. — N° 39. 23 Septembre 1928.

LE PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE

SOMMAIRE

L. Ravaz. — Chronique. — Quelques particularités de l'aspect de la vigne ; — Encore la mayorquine ; — Le Mildiou 293
L. D. — L'Ecoulement des vins depuis le début de la Campagne (mois d'août) .. 298
H. Cottier. — Les incendies de forêts dans la région méditerranéenne 300
Léon Beyer. — Encore l'Assurance grêle 303
Pierre Fénié. — La propagande du blé en Italie 306
L. Ravaz et G. Verge. — La vigne en 1926 : maladies, accidents divers, coulure, sécheresse, etc 308
N° — Confédération générale des vignerons 311
Bulletin commercial. — Observations météorologiques.

CHRONIQUE

Quelques particularités de l'aspect actuel de la vigne

Les vendanges battent leur plein dans le Midi de la France, et par très beau temps : température assez chaude au cours de la journée, rosée le matin qui fait encore grossir les grains. Les raisins sont remarquablement sains. Au début, ils ont donné de petits degrés ; actuellement, ils sont bien mûrs et feront de jolis et bons vins.

Au moment où paraîtront ces lignes la vendange, sera achevée dans quelques domaines, car on tend de plus en plus, surtout avec le forfait, à la raccourcir. On va donc commencer à s'occuper de la vigne et par suite, tout d'abord, à noter l'état dans lequel elle se trouve.

La vendange a permis de constater la présence chez le Carignan, la Clairette, le Cinsaut, etc., de souches très vigoureuses, mais qui ne produisent rien, ainsi que l'établissent les lettres suivantes :

« Je vous ai envoyé aujourd'hui en grande vitesse à domicile, une souche que je vous prierais d'examiner ; Clairette I, 3306, plantée en 1921, greffée en 1922, terrain graveleux au bord de la rivière, très sec en été, sous-sol sable et argile.

A partir de la 3me année de greffe, ces souches se rabougrissent, la feuille devient petite, et elles ne font plus de raisins ; cette année la végétation est plus forte, mais il n'y a quand même pas de raisins.

Est-ce manque d'affinité entre le plant et le porte-greffe? Est-ce du court-noué ?

Vous m'obligeriez en me donnant votre avis. »

R.

* * *

« Plusieurs de nos adhérents se plaignent que de nombreuses souches de carignan à végétation luxuriante ne donnent que des grappillons au lieu de belles grappes de raisins. La sortie des raisins a lieu en même temps que celle des autres souches, mais les grappes, au lieu de s'allonger, restent à l'état embryonnaire. Cette anomalie ne peut être attribuée à la coulure, car les grains sont bien groupés sur la grappe.

Nous serions heureux d'avoir votre opinion sur ce fait et d'apprendre le remède à appliquer, s'il existe. »

C. (Aude).

Les souches qui présentent ces particularités sont habituellement très vigoureuses, et c'était le cas notamment de la souche de Clairette que nous avons eu à examiner. Est-ce la vigueur qui l'a fait couler complètement, ou est-elle très vigoureuse parce qu'elle a coulé ? C'est cette dernière interprétation qui est la bonne : les souchès infertiles ont une végétation excessive, n'étant pas fatiguées par leur production.

La cause de cette infertilité, complète chez la Clairette, est le Court-noué, qui est extrêmement marqué à la base des sarments et qui est sans doute en relation avec la situation et la structure du terrain, qu'un examen sur place seul peut préciser.

La Clairette est très sensible à la coulure, coulure qui peut se manifester dès la sortie des grappes, par leur avortement, leur transformation en vrilles plus ou moins hâtive — puis par la chute des fleurs ou des grains avant et pendant la floraison ; on peut l'éviter dans une certaine mesure par un pincement sévère pratiqué, non pas comme on est accoutumé de le faire à la floraison, mais dès que les grappes semblent ne pas se développer normalement ; pincer au niveau de la feuille située immédiatement au-dessus de la dernière grappe.

A la taille courte, l'œil supérieur du courson, le vieux, est toujours plus court-noué que l'œil inférieur. Cela tient peut-être à ce qu'il entre le premier en végétation ; mais cela peut tenir aussi à ce qu'il concentre peut-être davantage certains produits toxiques venus des racines ou du corps de la souche ; et alors une taille longue donnerait un grand nombre d'yeux, dont la plupart, sauf le terminal, pousseraient tard, et chez lesquels la substance toxique, si elle existe, serait en quantité moindre. La taille longue assure toujours dans ce cas plus de récolte que la taille courte.

Mais si l'on tient à pratiquer la taille courte, il y a un moyen de

retarder le départ des yeux à conserver : c'est la retaille : tailler d'abord à 4 ou 5 yeux (espoudassage) et rabattre ensuite sur le 2me œil de la base lorsque les pousses supérieures ont 2 à 3 centimètres. L'état des sarments est bien amélioré, je ne peux encore rien dire de la fructification. Mais l'essai mérite d'être fait.

Pour les Carignans, c'est un peu sans doute la même chose. Je n'ai pas vu les souches dont il est question dans la lettre précitée, mais paraît-il, elles sont luxuriantes ; et je suis presque certain que la base des sarments, surtout des plus beaux, doit être court-nouée. Les grappes qui se sont développées sont restées petites et courtes, mais si les conditions extérieures avaient été moins favorables, elles auraient pu avorter complètement, comme celles de la Clairette.

Mêmes traitements ; surtout le rognage intensif dès que le développement des grappes laisse à désirer.

Dans les cas graves, il se peut que rien de tout cela ne réussisse d'une façon satisfaisante. Il faut alors changer la nature du greffon, lui substituer par la greffe — la greffe d'automne de préférence, on voit pourquoi — une autre variété moins sensible à ces accidents ; Terrets blancs ou gris, Grand-Noir, Morrastel-Bouschet —. Enfin, agir sur le terrain pour en modifier la nature.

Encore la Mayorquine

On nous écrit:

« Votre dernière chronique du *Progrès* marque une étape nouvelle vers la greffe d'automne.

Les propriétaires, qui sont les premiers intéressés, désirent en effet trouver un système de greffage qui leur donne, sinon une entière satisfaction, du moins le plus de satisfaction possible. Voilà pourquoi ils suivent avec attention tous les nouveaux procédés qu'on leur propose.

La dernière modification de la greffe mayorquine que vous présentez (qui est en somme la greffe Paul-Brichet appliquée en place), ne m'est pas inconnue. Elle donne de bons résultats comme réussite, vigueur et soudure, mais je ne la pratique qu'occasionnellement sur des sujets trop bas qui ne pourraient se greffer à la mayorquine.

Je place alors un greffon en coin à 1 œil, à 2 yeux, à 3 yeux, comme vous le dites si exactement, selon le degré de profondeur du sujet ou de hauteur à atteindre au-dessus du sol. Je ne l'applique, dis-je, qu'exceptionnellement pour une raison d'esthétique, le greffon formant avec le sujet une ligne brisée disgracieuse et l'ergot étant moins facile à rabattre à cause de la coupe oblique.

En août, dans un plantier, je pratique également à l'occasion la greffe en fente préconisée par M. Vidal, lorsque je suis en présence d'un raciné décapité plus ou moins bas par suite d'accident.

Jusqu'à preuve du contraire, j'estime la greffe mayorquine supérieure aux deux autres, que je suis loin de mésestimer, croyez-le bien, puisque je les crois supérieures à la greffe de printemps.

Comme chacun trouve que la greffe qu'il pratique est la meilleure, n'y aurait-il pas lieu d'en faciliter la preuve ?

Voici une simple suggestion :

Sous les auspices des professeurs de notre Ecole d'agriculture, ne pourrait-il être créé l'an prochain une sorte de concours de greffage dans un plantier situé dans le voisinage de Montpellier, par exemple? Un propriétaire ami du progrès offrirait sans doute son champ en vue de cette expérience qui pourrait se faire entre le 15 et le 30 août. Les promoteurs de chaque système l'appliqueraient en présence du public sur quelques rangées. Les rangées intactes seraient greffées en fente au printemps suivant et serviraient de témoin.

On aurait ainsi à comparer la greffe d'automne à la greffe du printemps et enfin les divers procédés de greffage d'automne entre eux.

Ce serait une démonstration pratique d'une grande importance susceptible d'intéresser beaucoup de viticulteurs qui pourraient juger d'abord du travail des spécialistes et, l'été suivant, des résultats obtenus sur chaque lot.

Si cette proposition peut être agréée et réalisée, veuillez m'inscrire comme opérateur de la greffe mayorquine.

A titre de références pour la greffe mayorquine (1re feuille), je puis vous citer un plantier très vigoureux chez mon beau-frère M. A. Compan à Clarensac, un beau plantier très réussi à Générac, et enfin un autre au domaine de Tavernel, dans la plaine de Beaucaire. Ce dernier est d'une telle vigueur qu'il n'est pas possible de trouver son équivalent, même en greffage en coin.

O. Duret.

Le Mildiou

Les pluies, suivies de rosées et brouillards, ont favorisé le développement du Mildiou, qui jusqu'ici était resté bénin-bénin.

On nous écrit de la vallée du Rhône :

« Une vigne d'aramons, greffée en majorité sur 3309 et quelques pieds sur Noah, indemne de maladie, d'aspect très sain jusqu'à vendredi soir, 7 courant, a présenté dès dimanche une particularité anormale.

Beaucoup de feuilles, presque la moitié, paraissent avoir été brûlées et offrent une moisissure blanchâtre à leur partie interne.

Ci-inclus quelques spécimens de ces feuilles.

Je ne crois pas être en présence de mildew ni d'oïdium. Que s'est-il passé en si peu de temps? Je l'apprendrais volontiers ainsi que l'indication du remède, s'il y a lieu. Je crains de voir tomber toutes les feuilles attaquées et ainsi compromise la maturité des raisins.

Autre indication : La vigne est dans un terrain d'île du Rhône et au milieu de quelques hectares de 7120, qui, eux, n'ont point été touchés.

Faut-il signaler une petite pluie le samedi soir, 8 courant, et une chaleur accablante le lendemain 9.

Mais si toutes les pluies, suivies de chaleur, amènent ce résultat, alors...! »

S.

Il s'agit bien du Mildiou, un sulfatage ne serait pas inutile.

L. Ravaz.

Quantités de vins enlevées des chais des récoltants, e quantités imposées au droit de circulation et stocks existant chez les marchands en gros

Campagne 1927-1928 (Mois d'Août)

NUMÉROS d'ordre	DÉPARTEMENTS	QUANTITÉS DE VINS sorties des chais des récoltants (droits garantis ou acquittés)		QUANTITÉS DE VINS soumises au droit de circulation		STOCK commercial existant chez les marchands en gros
		Mois d'Août	Total depuis le début de la campagne	Mois d'Août	Total depuis le début de la campagne	
		hectolitres	hectolitres	hectolitres	hectolitres	hectolitres
1	Ain	6.965	110.666	31.841	285 0'9	40.916
2	Aisne	»	10.503	27.610	287.626	49.459
3	Allier	5.748	48.528	58.228	502.365	55.747
4	Alpes (Basses-)	705	6.838	5.606	47.499	5 569
5	Alpes (Hautes-)	689	10 573	9.054	81.989	10 629
6	Alpes-Maritimes	696	6.550	43.864	528.631	47.772
7	Ardèche	31.755	346.798	23.371	223 996	28.903
8	Ardennes	»	»	14.481	138 084	23.872
9	Ariège	1.273	8.703	14.822	117 836	8.389
10	Aube	36	11.8 6	28.483	348 074	50 567
11	Aude	217.666	4.277.216	33.115	451 556	70 276
12	Aveyron	5.510	51.764	38.370	345.730	23.583
13	Bouches-du-Rhône	74 095	997.737	92.640	905.991	113.798
14	Calvados	»	»	12.484	104.457	49 374
15	Cantal	21	477	21.949	239.090	16 325
16	Charente	4.333	531.250	33.816	289.562	29.419
17	Charente-Inférieure	19.533	732.610	42.450	346 039	58.504
18	Cher	1.168	47.286	35.027	327.626	41 348
19	Corrèze	859	12.229	23.175	209.136	19.649
21	Côte-d'Or	6.535	109.903	49.425	512.264	456.452
22	Côtes-du-Nord	»	»	12.772	126.932	37.392
23	Creuse	»	»	31.571	276.662	33.168
24	Dordogne	21.022	410.588	32.407	314.947	37.270
25	Doubs	3	117	43.228	443.922	50 571
26	Drôme	6.102	92.204	15.964	151.151	24.251
27	Eure	»	»	9.778	97.402	18.304
28	Eure-et-Loir	22	266	20.896	206.159	45.995
29	Finistère	»	»	50.037	468.474	71.237
30	Gard	314.420	3.852.670	44.275	537.471	57 082
31	Garonne (Haute-)	18.391	222.476	54.870	475.452	37 338
32	Gers	52.832	682 278	13.896	124.178	30.732
33	Gironde	163.553	3.232.700	125.286	1.526 549	1 298.405
34	Hérault	797.162	9.699.752	57.810	780.810	269.452
35	Ille-et-Vilaine	»	»	13.750	127 085	34.874
36	Indre	5.104	35.550	24.833	217.602	22.786
37	Indre-et-Loire	13.847	193.830	35.960	326.628	97.219
38	Isère	13.926	162 925	56.093	559 274	57.784
39	Jura	1.862	25.418	29.848	279.735	44.959
40	Landes	10.896	94.972	27.547	241.920	23.599
41	Loir-et-Cher	11.859	224.825	20.501	203.737	46.470
42	Loire	4 321	41.453	114.846	1.099.780	127.805
43	Loire (Haute-)	326	5.423	41.918	414 389	40.474
44	Loire-Inférieure	13.100	209.594	66.484	700.220	113 832
45	Loiret	3 423	67.306	43.708	392.965	85.824
46	Lot	6.969	69.087	42.141	408.780	5.942
47	Lot-et-Garonne	31.059	357 545	26.915	244.535	19.270
48	Lozère	760	4.353	8.254	78.773	7.464
49	Maine-et-Loire	8.145	127.425	35.419	392.331	139 827
50	Manche	»	»	4.333	38.514	18 979
51	Marne	462	71.665	86.968	867.857	937 279
52	Marne (Haute-)	27	972	27.044	263.965	33.110
53	Mayenne	4	43	3.346	37.142	45.750
54	Meurthe-et-Moselle	»	1.292	67.947	729.474	113.561
55	Meuse	43	456	34.534	348.417	32 364
56	Morbihan	35	452	10.241	108.280	32.470
58	Nièvre	558	9.734	38.996	353.397	46.474

NUMÉROS d'ordre	DÉPARTEMENTS	QUANTITÉS DE VINS sorties des chais des récoltants (droits garantis ou acquittés)		QUANTITÉS DE VINS soumises au droit de circulation		STOCK commercial existant chez les marchands en gros
		Mois d'Août	Total depuis le début de la campagne	Mois d'Août	Total depuis le début de la campagne	
		hectolitres	hectolitres	hectolitres	hectolitres	hectolitres
59	Nord	»	»	66 028	753.564	238.725
60	Oise	»	»	27.099	268.439	42.144
61	Orne	»	»	4.623	44 448	13.574
62	Pas-de-Calais	»	»	34.066	345.225	93.995
63	Puy-de-Dôme	8.153	80 467	68.637	6.8 859	80.262
64	Pyrénées (Basses-)	5.635	64.926	53.637	475 849	55.294
65	Pyrénées (Hautes-)	936	9.858	22.464	179 402	15 715
66	Pyrénées-Orientales	133.152	2 884 404	34.405	518.186	66 655
69	Rhône	27.744	389.268	163.584	1.653.882	348.400
70	Saône (Haute-)	19	455	42.890	424 988	51.864
71	Saône-et-Loire	31.111	397 875	71.647	655 835	147.212
72	Sarthe	102	2.425	7.315	76.694	20 406
73	Savoie	6.048	94.326	23.928	252.980	33.3 0
74	Savoie (Haute-)	273	28.352	2 408	2 2.515	34.708
75	Direction de la Seine	»	»	489. 02	5.486.168	1.241.763
	Direction des droits d'entrée	»	»	238.082	2.743.438	711.447
76	Seine-Inférieure	»	»	61.442	625.413	164.729
77	Seine-et-Marne	7	172	47 310	444.544	64 690
78	Seine-et-Oise	27	353	96.671	915.247	163 448
79	Sèvre (Deux-)	1.238	13.080	31.748	234.813	29 709
80	Somme	»	»	20.925	212.899	37 801
81	Tarn	42 944	449.407	30 639	306.807	44 454
82	Tarn-et-Garonne	12.760	175 036	12 247	109.102	7 882
83	Var	82.6.4	1.475.440	40.566	459.945	78 8?4
84	Vaucluse	75.328	699.298	15.895	145.748	42 405
85	Vendée	18.662	137.654	22.380	174 006	22.326
86	Vienne	8.765	76.250	27.424	240.752	22.239
87	Vienne (Haute-)	4	274	46.954	441.092	47.893
88	Vosges	3	121	50.274	505.461	70 613
89	Yonne	750	23.341	25.314	221 122	32 928
	Total pour la France.	2.433.556	34.284.420	3.888.741	39.646.483	9 318.762
	Moselle	31	3.346	19.629	236.889	63.498
	Bas-Rhin	1.236	55.993	16.105	223.174	93.402
	Haut-Rhin	1.586	105.733	24.150	386.204	93.237
	Totaux pour l'Alsace et Lorraine	2.854	165.042	59.874	835.267	249.137
	Algérie					
	Alger	108.120	3.756 237	23.672	263.249	158.688
	Constantine	43.912	1.408.070	13.360	145.436	21 386
	Oran	29.870	2.561.078	22.021	216.655	129.315
	Total pour l'Algérie	181.911	7.425.385	59.053	625.300	309.490

L'ECOULEMENT DES VINS

DEPUIS LE DÉBUT DE LA CAMPAGNE

L'*Officiel* du 14 septembre nous a donné les chiffres du mouvement des vins en août et depuis le début de la campagne en cours (1er octobre 1927).

Les sorties de la propriété en août se sont élevées à 2.436.410 hec-

tolitres, Alsace-Lorraine comprise, contre 1.444.790 hectolitres en août 1927.

Pour l'ensemble des onze mois écoulés de la campagne, en cours et précédentes, on trouve :

Sorties de la propriété	octobre 1924-août 1925.....	41.497.296 hect.
— —	octobre 1925-août 1926.....	42.782.386 —
— —	octobre 1926-août 1927.....	30.700.834 —
— —	octobre 1927-août 1928.....	34.449.462 —

Pour l'Algérie, les sorties se chiffrent à 7.425.385 hectolitres, contre 7.642.204 à fin août 1927.

La consommation taxée est en progrès sur les mois précédents : 3.948.615 hectolitres en août, contre 3.781.787 en juillet.

Pour les onze mois écoulés on note :

Consommation taxée en	octob. 1925-août 1926.....	50.128.382 hect.
— —	octob. 1926-août 1927.....	41.002.307 —
— —	octob. 1927-août 1928.....	40.451.750 —

En Algérie la consommation taxée se chiffre à fin août, par 625.300 hectolitres.

Le stock commercial a subi une nouvelle et assez forte réduction.

Stock commercial à fin	janvier 1914.....	12.027.127 hectolitres.
— — —	janvier 1919.....	6.150.533 —
— — —	août 1921.....	8.228.580 —
— — —	octobre 1922.....	9.576.094 —
— — —	octobre 1923.....	10.159.760 —
— — —	septem. 1924.....	10.731.519 —
— — —	septem. 1925.....	11.119.359 —
— — —	juillet 1926.....	12.012.406 —
— — —	août 1927.....	9.364.191 —
— — —	septem. 1927.....	8.960.843 —
— — —	octobre 1927.....	9.579.276 —
— — —	novem. 1927.....	10.144.944 —
— — —	décemb. 1927.....	9.942.617 —
— — —	mai 1928.....	10.603.925 —
— — —	juin 1928.....	**10.246.227** —
— — —	juillet 1928.....	**9.880.875** —
— — —	août 1928.....	**9.318.762** —

L. D.

LES INCENDIES DE FORÊTS
DANS LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE

PEUT-ON LES ÉVITER? — L'EXPLOITATION ET L'UTILISATION DES SOUS-BOIS

Pourquoi les incendies de forêts sont plus nombreux et plus violents qu'autrefois. — Depuis plus de deux mois, sous un titre auquel nous commençons à nous habituer : « Incendies de forêts », les journaux nous annoncent tous les jours que, des Alpes aux Pyrénées, dans toute cette région méditerranéenne qui souffre particulièrement de la sécheresse estivale, des forêts flambent.

Presque toujours, le feu est violent, difficile à maîtriser, et il dévaste des centaines d'hectares de terrains boisés, anéantissant d'un coup d'importants capitaux et supprimant brutalement cette « verte parure » d'autant plus précieuse dans le Midi qu'elle y est, en beaucoup d'endroits, non seulement la seule richesse que puisse créer un sol exagérément aride, mais encore le régulateur inestimable d'un climat trop sec ; — parure qui n'a d'ailleurs pas de prix dans un pays où la vue, fatiguée par le vif éclat d'une lumière éclaircrant crûment la plaine, aime à se reposer sur les sombres horizons dessinés par les arbres sur les hauteurs.

On a cherché à connaître les causes de ces sinistres pour mieux les combattre. Tour à tour, on a incriminé les chemineaux, — les chasseurs, — les fumeurs imprudents, — les bergers avides de procurer à leurs troupeaux, même par des moyens criminels, l'herbe qu'ils ne trouvent plus, — les fermentations anormales pouvant se produire dans les fourmilières, — les escarbilles enflammées s'échappant de la cheminée des locomotives..., etc. On a multiplié, pendant l'été, les postes de surveillance destinés à prévenir les feux et à jeter l'alarme le plus vite possible, lorsqu'ils s'allument, afin d'en localiser les dégâts...

Malgré cela, les incendies de forêts se succèdent sans répit, incontestablement beaucoup plus violents et beaucoup plus dévastateurs qu'autrefois.

La raison en est, d'après l'Administration des Eaux et Forêts, dans ce que le sol de toute la région forestière méditerranéenne se couvre spontanément d'arbrisseaux à feuilles persistantes, tels que l'ajonc épineux et le chêne kermès, arbrisseaux qui forment sous-bois, et qui ne sont plus exploités aujourd'hui, alors qu'autrefois on les enlevait de temps à autre pour les faire servir au chauffage des fours, à la confection des litières pour les animaux..., etc.

Les branches de ces bronsailles meurent sur pied et, lentes à se décomposer, restent sur place, au milieu des pousses vivantes, augmentant ainsi leur inflammabilité, déjà grande par elle-même du fait de l'arrêt de la végétation et de la perte d'eau qu'elles subissent pendant les chaleurs de l'été.

« Les forêts méditerranéennes, — dit M. Bauby, inspecteur principal des Eaux et Forêts et chef du service de reboisement des Bouches-du-Rhône, — seraient donc beaucoup moins exposées aux incendies si l'on y exploitait la broussaille à intervalles réguliers, tous les 6 ou 8 ans, par exemple. Maintenue ainsi jeune et courte, elle serait moins inflammable et ne donnerait, en tous cas, qu'un feu rampant et peu dangereux. »

Le débroussaillement des forêts et l'utilisation des broussailles. — Mais ce débroussaillement si souhaitable de nos forêts ne saurait être pratiquement généralisé à nouveau que si l'on pouvait trouver, pour les broussailles, des modes d'utilisation mieux adaptés que ceux d'autrefois aux conditions économiques actuelles ; comme aussi si l'on pouvait arriver à déduire le coût de la main-d'œuvre nécessaire à leur enlèvement et à leur transport.

Justement préoccupé par cette importante question, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône organisa, il y a quelques années, un concours ayant pour objet la recherche des meilleurs moyens d'exploitation et d'utilisation des sous-bois de la région méditerranéenne.

De nombreuses et intéressantes suggestions furent apportées, surtout en ce qui concerne l'emploi des broussailles. Parmi elles, deux surtout retinrent l'attention et furent soumises à l'expérimentation :

L'utilisation des broussailles comme carburant ;

L'utilisation des broussailles comme aliment du bétail.

Utilisation des broussailles comme carburant. — Simplement coupées en menus morceaux, les broussailles peuvent très bien être employées pour le chauffage et même pour alimenter des gazogènes à bois. L'expérience en a été faite à Avignon, dans une scierie qui obtient normalement la force motrice nécessaire à son fonctionnement en faisant brûler tous ses copeaux dans un gazogène.

Mais, sous cette forme, les broussailles sont encombrantes ; aussi a-t-on proposé de les comprimer, après les avoir broyées, de manière à obtenir des agglomérés. Des essais furent entrepris à Aubagne (Bouches-du-Rhône) puis à l'Ecole pratique d'agriculture de Valabre, près d'Aix-en-Provence, au moyen d'un broyeur Pilter et d'un pressoir à vendange. Ils permirent d'obtenir des briquettes qui donnèrent toute satisfaction.

En outre, M. Bauby pense qu'on pourrait, peut-être, essayer de « carboniser la broussaille, broyer la masse de charbon ainsi obtenue et en faire aussi des agglomérés. Bien que l'on doive ainsi perdre une partie de la valeur carburante du produit, ce procédé pourrait être avantageux dans les régions déshéritées au point de vue des moyens de transport ».

Utilisation des broussailles comme aliment du bétail. — Ce mode d'utilisation est particulièrement intéressant à retenir en ce moment où, par suite de la sécheresse exceptionnelle de l'été, les fourrages sont en fort déficit et vont atteindre sur le marché, dans les mois qui viennent, des prix astronomiques.

Diverses analyses effectuées au laboratoire de l'Institut technique de la Faculté des Sciences de Marseille, avaient déjà montré que le chêne kermès et l'ajonc épineux composant la broussaille des collines provençales, sont doués d'une valeur alimentaire réelle, quoique assez faible ; d'autre part, on a remarqué que si l'on présente cette broussaille fraîchement coupée à des chevaux, ceux-ci la dévorent rapidement, paraissant apprécier particulièrement le goût et l'odeur agréable de ce produit.

Il semble donc déjà que les propriétaires ayant à la fois des bois et du bétail pourraient utiliser leurs broussailles en en coupant et broyant chaque jour une certaine quantité pour la faire entrer dans la ration de leurs animaux. Les exploitants de coupes pourraient en faire autant.

Mais ce n'est pas là une solution générale. La broussaille doit pouvoir être utilisable à l'état sec, car il n'est pas possible de songer à la donner toujours fraîche au bétail. Grâce à un crédit alloué par le Conseil Général

des Bouches-du-Rhône, des expériences furent organisées pour résoudre cette question.

Des broussailles composées de chêne kermès et d'ajonc épineux furent coupées, passées au broyeur Pilter, séchées dans un grenier, et présentées, sous cet état, aux chevaux de la gendarmerie d'Aubagne. Mais le broyage n'avait pas été assez fin ; les broussailles sèches restaient piquantes et les animaux la refusaient : pour les leur faire accepter, il fallut les humecter et les mélanger avec un produit mélassé.

La farine de broussaille mélassée. — Cela fit naître tout naturellement l'idée de mélasser la broussaille elle-même et de faire ainsi jouer à celle-ci vis-à-vis de la mélasse le rôle de support, tenu ordinairement — mais moins économiquement, — par le son ou la paille.

C'est là un point qui est maintenant résolu.

D'abord, sur la demande de l'Administration des Eaux et Forêts, le Service vétérinaire de l'armée organisa des essais sur la valeur nutritive du chêne kermès et de l'ajonc épineux, en vue de leur emploi comme support de mélassé.

D'autre part, la Société industrielle des produits mélassés, de Marseille, après avoir finement broyé une certaine quantité de ces deux arbrisseaux, les mélassa facilement à 50 o/o.

Et enfin, le produit mélassé ainsi obtenu fut mis en expérimentation récemment sur des chevaux et des vaches de l'Ecole nationale d'agriculture de Montpellier.

Il résulte de ces essais, de ces expériences que la farine de broussaille mélassée peut être très bien utilisée pour l'alimentation du bétail, en particulier des chevaux et des ruminants qui l'acceptent sans difficulté si elle a été bien préparée et bien conservée. Pour la préparation de cette farine, l'ajonc épineux est cependant préférable au chêne kermès parce qu'il est moins ligneux, moins riche en substances incrustantes et en matières tanniques et, parconséquent, plus digestible, plus nutritif.

En tous cas, l'un et l'autre doivent être récoltés au printemps, alors qu'ils sont relativement tendres, car leur digestibilité, particulièrement celle des matières azotées, décroît rapidement à mesure que s'avance l'époque de leur végétation. En outre, le séchage qui suit leur récolte doit être surveillé avec soin pour éviter toute fermentation ultérieure qui compromettrait la valeur alimentaire et les qualités hygiéniques du produit, lequel serait d'ailleurs bien souvent refusé du bétail.

En mélangeant la farine de broussailles à la mélasse, à raison de 60 o/o de farine et 40 o/o de mélasse, on obtient un produit qui convient à l'alimentation du cheval de trait et peut, dans sa ration, remplacer un poids égal de foin, ou la moitié de son poids d'avoine. Mais si on incorpore à ce produit de la farine de tourteau, de façon à préparer un mélange renfermant 50 o/o de farine de broussaille, 40 o/o de mélasse et 10 o/o de tourteau d'arachide, on obtient une provende pouvant être utilisée dans le rationnement des bovins et, en particulier, des vaches laitières, en remplacement de la moitié de son poids de repasse ou d'un mélange, à parties égales, de son, de repasse et de tourteau.

Malgré tout, il n'est pas possible de faire entrer de bien grandes quantités de farine de broussailles mélassée dans les rations journalières du bétail, car ce produit, additionné ou non d'un peu de farine de tourteau, constitue un aliment assez mal composé au point de vue nutritif, parce que pauvre en

matières grasses et en matières azotées digestibles, — surtout en matières azotées albuminoïdes.

De ce fait, il convient assez peu au bétail jeune, aux vaches laitières, à tous les animaux dont les besoins albuminoïdes sont élevés.

Il est vrai qu'on peut facilement réduire cet inconvénient en augmentant quelque peu, dans la préparation de ce produit, la quantité de farine de tourteau. Mais on en accroît en même temps le prix de revient, et il faut bien se persuader que, de toute façon, en dehors des périodes de disette fourragère, l'utilisation de la farine de broussaille mélassée pour l'alimentation du bétail ne saurait retenir sérieusement l'attention des agriculteurs, que lorsque son prix de revient sera notablement inférieur, à valeur alimentaire équivalente, à celui des aliments qu'elle doit remplacer.

La technique du débroussaillement. — Et ceci conduit à l'examen de l'autre point du problème : comment exploiter *à peu de frais* la broussaille de nos forêts ?

Pour cela, il faudrait améliorer les procédés, trop primitifs, utilisés pour couper les sous-bois. Jusqu'à présent, en dehors de quelques perfectionnements apportés aux outils à mains employés, on s'est borné à essayer le *coupe-broussailles* des Landes ; mais, sur les collines rocheuses de la Provence et du Bas-Languedoc, cet appareil ne donne que de mauvais résultats, car ses couteaux s'émoussent très rapidement sur les rochers et les pierres.

Il faudrait trouver un appareil plus pratique et l'Administration des Eaux et Forêts fait appel, à ce sujet, à l'ingéniosité des inventeurs.

Certes, le problème est difficile, mais il n'est pas impossible. Lorsque la solution en sera trouvée, « les broussailles s'exploiteront méthodiquement dans nos forêts et nos garrigues, qui seront ainsi moins dévastées par le feu, dit M. Bauby. En même temps, les pays méditerranéens se trouveront enrichis d'une nouvelle matière première, leur apportant sa part de prospérité. »

H. Cottier.

ENCORE L'ASSURANCE-GRÊLE

Tout en vous remerciant encore de l'hospitalité que vous avez bien voulu accorder à mon exposé concernant l'assurance-grêle, je suis heureux de constater par les lettres qui me sont arrivées depuis et notamment par celle que vous publiez dans le *Progrès* du 19 août de M. Edmond Bories, Président du comice agricole de Narbonne, que le principe de l'obligation en matière d'assurance, quoique répugnant au tempérament français, trouve cependant de sérieux adeptes.

Pour la question assurance, je voudrais faire une différence entre l'Agriculture en général et la viticulture.

1) L'agriculteur peut assurer à un taux acceptable toutes ses cultures (la vigne exceptée). La prime varie pour les céréales de 0.90 à 1 fr. 10 °/₀ selon la banlieue — du moins dans notre contrée — et ici pour répondre à la question de M. Bories, je spécifie que notre assurance-grêle d'avant-guerre subsiste encore maintenant. Je me suis peut-être mal exprimé dans mon 1ᵉʳ article, mais j'ai bien voulu dire, qu'après l'armistice la société

« Abeille » a remplacé la « Norddeutsche », que les primes, sont restées abordables pour toutes les cultures, sauf pour la vigne.

Déjà avant la guerre nos différents comices agricoles se sont réunis en une Fédération des caisses des associations régionales d'assurance contre la grêle. Entre cette Fédération et la Direction de la Compagnie « Abeille-Grêle » un nouvel accord a été arrêté à Paris, le 14 mars 1919, avec l'approbation du Ministre de l'Agriculture de France. Par cet accord les associations régionales d'Alsace-Lorraine continuaient à subsister et l'organisation existante restait soutenue et subventionnée par le Gouvernement français, comme elle l'a été jusque là par le Gouvernement d'Alsace-Lorraine. En lieu et place de la « Norddeutsche-Hagel versicherung, la Compagnie à primes-fixes « Abeille-Grêle » s'était déclarée prête à assurer les agriculteurs alsaciens-lorrains, membres de ces associations. Les réserves de la Fédération lors de ce contrat s'élevaient à quelques centaines de mille francs, et tous les membres s'assurant par son intermédiaire à l'Abeille en profitent.

La Fédération accorde chaque année une bonification sur la totalité de la prime — elle est de 15 °/₀ pour l'exercice 1928.

2) Au taux de 6 °/₀ l'assurance du vignoble est impossible. Le vin, par rapport aux autres produits agricoles, étant gratifié d'une surcharge d'impôts, le concours de l'Etat en matière d'assurance *s'impose*. Cet appui de l'Etat, pour être équitable, doit se faire au profit de *tous* les viticulteurs, et en conséquence il incombe à chacun l'obligation d'y contribuer pour sa part selon l'importance de son vignoble.

En feuilletant d'anciennes revues agricoles, je constate que déjà, en 1891, une proposition de loi a été présentée à la Chambre des Députés par M. Gustave Rivet, ayant pour objet la création d'une caisse nationale d'assurance-agricole. D'après le projet, cette caisse aurait dû être alimentée par le produit de centimes additionnels ajoutés au capital des quatre contributions *directes*. La somme ainsi constituée aurait servi à indemniser les agriculteurs victimes des gelées, des grêles et des inondations. Cette proposition de loi a été rejetée et à mon avis avec quelque raison.

Augmenter les contributions directes qui en dehors de l'impôt sur les propriétés non bâties n'ont aucun rapport avec les risques agricoles, pour en former un fond de secours en cas de gelée, de grêle, etc., me parait un non-sens et le principe de la solidarité nationale ne saurait être invoqué à à son appui.

Tout autrement en est-il de l'impôt *indirect* perçu sur le *vin* (sans parler des droits et taxes de luxe sur les eaux-de-vie de vin, de lie et de marcs). D'une façon très variable, tantôt à 3 fr. les °/₀ lit. à 10, à 20 ou à 15 francs, l'Etat impose un produit spécial d'un droit de circulation au profit de la généralité — de tout le pays. C'est un impôt sur la consommation qui en réalité retombe sur la production, et il me semble très logique de demander la rétrocession d'une partie de cette contribution pour former le fond de secours en question. Prétendre qu'il n'existe pas de solidarité (mettons forcée) entre le producteur et le consommateur, revient à nier un principe fondamental du commerce, celui de l'offre et de la demande. Quand le vin est abondant le prix est moins élevé. Si le viticulteur n'est plus exposé aux risques des désastres de la nature, son revenu sera plus régulier et il vendra à meilleur compte, à moins que l'intermédiaire ne fausse la carte. Encore une augmentation de 2 centimes voir même de 4 par litre n'entre plus en

conséquence quand le litre de vin se vend à l'auberge de 5 à 8 fr, en carafe, et la bouteille de 7/10 de 15 à 40 fr. à l'hôtel-restaurant ! !

Il me semble qu'une proposition de loi présentée sous ces données, aurait des chances de réussir et je me félicite de la perspective de voir coopérer sous ce rapport, ainsi que le fait pressentir M. Ed. Bories, les Représentants du Midi avec ceux de l'Alsace.

Depuis 1889, les institutions sociales : caisse de malades, assurance accidents, retraite en cas d'invalidité et de vieillesse ont pris dans nos trois départements un cararactère obligatoire.

De par la loi l'employé et l'employeur sont tenus de s'acquitter chaque semaine d'une prime sous forme de timbre ou en espèces.

Pour la caisse de malades la part de l'employeur est du tiers, pour les autres assurances de la moitié.

En réalité le patron paye le *tout* (c'est lui d'ailleurs qui en est rendu responsable), vu que les salaires sont établis en conséquence ; tandis que l'ouvrier reste l'unique bénéficiaire de l'assurance, — on s'est habitué depuis à cette obligation et aujourd'hui unanimement on vante le bienfait humanitaire de ces institutions *obligatoires*.

A part cela l'*ouvrier* d'usine, du chemin de fer, de l'Etat, profite largement de la journée de *8 heures*, elle lui permet de prendre ses aises. S'il est réduit au chômage, le Département et les Villes viennent à son secours (et avec raison) pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille. *L'employé*, sans excepté celui de l'Etat, bénéficie aussi de l'avantage de ces lois sociales, de la journée de 8 heures et de nombreuses augmentations de salaires, des allocations de vie-chère lui ont permi de modifier très avantageusement sa situation économique dans ces derniers temps, sans être arrivé à le contenter complètement, si jamais il le sera !

Mais a-t-on déjà vu que les pouvoirs publics s'occupent de la santé du vigneron, de sa rente pour ses vieux jours, quand il n'aura plus les forces qu'exige son dur métier, *ou de ses revenus en année désastreuse, lorsque par suite de gelée, de grêle ou d'inondation il se voit réduit non au chômage, mais à une surcharge de travail pour remettre sa propriété en état sans aucun espoir de la moindre rémunération pour toute une année !*

Que ferait donc l'ouvrier, l'employé dans une situation analogue ? — Quelle perspective de désordre ! — Pourquoi en cela les viticulteurs (et les agriculteurs) sont-ils moins intéressants (pour ne pas dire dangereux) pour le gouvernement que les ouvriers ? — parce qu'il leur manque cette *solidarité* professionnelle qui fait la force des autres, et parce qu'aussi il leur répugne à mendier un secours.

Apprenons à nous unir. D'un bout de la France à l'autre soyons animés du même esprit de solidarité. Etant tous du métier, les mêmes catastrophes nous guêtent. Les rares contrées, se croyant heureusement à l'abri de ces fléaux de par leur position géographique (il ne faut pas trop s'y fier), ne perdent rien en faisant annuellement le sacrifice d'une prime *minime*. Elles auront la satisfaction morale de contribuer à une œuvre sociale de haute portée et de toute nécessité. *Car rien n'empêche d'englober aussi dans la suite dans cette assurance-grêle, une fois qu'elle aura fait ses preuves, les risques des gelées.*

J'ai la conviction qu'une pareille institution, qui donnera forcément plus de stabilité aux revenus du viticulteur, fera renaître l'amour de la glèbe.

Elle contribuera certes tout autant à enrayer la désertion de la campagne,

que le *cinéma*, par lequel on rêve d'accroître le bien-être au village ! — ou la profusion de la lumière électrique, qui doit égayer les veillées d'hiver ! — ou le confort de l'habitation moderne, eau-chaude, eau-froide, etc.

Ces commodités sont bien appréciées et engageantes, mais n'empêchent pas nos robustes et jolies villageoises de chercher leur bonheur au bras d'un instituteur, d'un gendarme, d'un employé de régie ou d'un rond-de cuir quelconque. La plupart d'entre-elles n'éprouvent qu'une considération qui frise le mépris pour tout ceux qui travaillent la terre.

Elles délaissent le viticulteur qui s'adonne à son dur et souvent ingrat métier !

Léon Beyer,
Propriétaire-Viticulteur, Eguisheim (Haut-Rhin)

LA PROPAGANDE DU BLÉ EN ITALIE

Le *Progrès Agricole et Viticole* signalait récemment une heureuse initiative tentée en Italie pour la propagande du vin.

L'Italie fasciste, convaincue que la prospérité d'un pays est en relation étroite avec sa production agricole, tant par la qualité que par la quantité des produits, a institué, depuis 5 ans, un concours national annuel pour la production du blé. Celui-ci a lieu sous les auspices du Gouvernement, et comme il est doté de prix très intéressants, le nombre d'agriculteurs y prenant part est élevé et s'accroît chaque année. La propagande pour ce concours est du reste fort bien faite. Dans les journaux, il en est question et souvent abondamment ; dans les gares, dans les communes des affiches rappellent tous les ans aux paysans quelles sont les conditions de ce concours, en l'incitant à se faire inscrire, tout cela écrit sur un leitmotiv patriotique qui ne peut que séduire le lecteur.

Ce concours, dont les conditions ont été étudiées avec soin, a lieu entre les agriculteurs possédant des terres ensemencées en blé et résidant soit dans le Royaume, soit dans les colonies italiennes de l'Afrique septentrionale. Il se divise en un concours provincial (la province correspond à peu près à notre département) et un concours national. Les concurrents sont classés en 3 catégories : Grandes, moyennes et petites propriétés ; les limites de ces catégories sont établies, dans chaque province, par une commission. Pour être admis à concourir, il faut que la superficie de la propriété semée en blé ne soit pas inférieure à un hectare.

Les prix sont attribués à ceux qui obtiennent la meilleure production unitaire de blé, et qui ont réalisé une notable augmentation sur la moyenne des fermes avoisinantes. Il faut, en même temps, qu'ils puissent justifier avoir pratiqué :

a) Un bon travail du terrain avec les machines dont est dotée la propriété ;

b) Un emploi rationnel des engrais ;

c) Les semis avec les variétés de blé locales qui ont le meilleur rendement et avec des semences sélectionnées et désinfectées ;

d) De bons soins culturaux.

Constituent des titres pour obtenir des prix :

a) Les semis en lignes à machine ou avec d'autres méthodes justifiées par les conditions locales ;

b) L'adaptation d'un assolement rationnel comprenant des légumineuses fourragères ;

c) La présence d'un nombreux bétail en rapport évidemment avec la ressource fourragère et avec l'étendue de la propriété.

d) La continuité et l'organisation des bonnes méthodes culturales ainsi que la place qu'occupe le blé dans l'activité et dans l'économie de la propriété.

Les prix en argent peuvent être, par la commission, transformés en machines agricoles ou produits utiles à l'agriculture.

Les points pour la classification sont ainsi établis :

Un maximum de	20	points pour la production unitaire
—	15	— le travail du terrain
—	—	— l'emploi rationnel des engrais
—	—	— le choix des semences
—	5	— les semis en lignes
—	—	— le choix de l'assolement
—	—	— la répartition du bétail
—	—	— exprimer un jugement complémentaire sur l'efficacité, la continuité et l'organisation des méthodes culturales.

Au concours national sont admis les seuls concurrents qui ont obtenu le premier prix dans leur catégorie et dans leur province. Les gagnants des précédents concours ne peuvent prendre part à un nouveau concours qu'à la condition de prouver, résultats acquis, qu'ils ont obtenu non seulement une amélioration, mais une notable augmentation dans la production.

S'il s'agit de fermage ou de métayage, les prix sont partagés en parts égales entre le propriétaire et le fermier ou le métayer.

Pour les concours provinciaux, les prix atteignent pour chaque province, un total variant de 9.000 à 21 000 lires suivant l'importance de la province. Pour le concours national, le premier prix dans la catégorie des grandes propriétés atteint 100.000 lires, le second 50.000, le troisième 25.000, le quatrième 20.000, etc. ; pour les moyennes propriétés le premier prix est de 80.000 lires, le deuxième de 40 000, le troisième de 20.000, etc., et dans la catégorie des petites propriétés le premier prix est de 50.000 lires, le second 25.000, le troisième 15.000, etc.

Il est évident que la production italienne ne peut être comparée à la production française et que ce concours en Italie, est de toute nécessité. Le gouvernement italien a du reste encore beaucoup à faire pour développer les méthodes modernes de culture et l'emploi des machines agricoles chez ses paysans. Le Piémont, qui est certainement la région la plus avancée, quoique encore très en retard au point de vue cultural, témoigne cependant, depuis quelques années, d'un réel progrès et nul doute qu'il ne soit dû, en grande partie, aux intelligentes initiatives prises par le gouvernement italien pour défendre et encourager l'agriculteur.

Turin, septembre 1928.

Pierre FÉNIÉ.

LA VIGNE EN 1926

MALADIES, ACCIDENTS DIVERS, COULURE, SÉCHERESSE, etc. (1)

Or cette année, bien après la floraison, on a constaté un ralentissement de la croissance des grains, qui s'est traduit au moment de la vendange par les différences que donne le tableau suivant:

Désignation des porte-greffes	Diamètre moyen de 100 grains	1925
Aramon sur Rupestris Ecole de taille.	9 mm. 2	»
— Rupestris Claparède....	11 mm. 08	»
— Riparia.....	13 mm. 2	»
— 110 R.....	16 mm. 76	21 mm. 3
— 99 R.....	17 mm. 5	20 mm. 9

soit une réduction importante de volume qu'on pourrait semble-t-il attribuer à une nutrition insuffisante liée aux basses températures du mois de mai et du début du mois de juin, ou encore à l'élévation ultérieure brusque et importante de la température qui, en activant la végétation augmente trop vite la masse des consommateurs. Mais voici un exemple qui tend à montrer qu'il n'en est rien. Dans une vigne de l'Ecole une partie a donné les poids des raisins suivants par souche :

2 k. 430 contre 4 k. 29 en 1925

poids moyen d'une grappe 0 k. 160 contre 0 k. 230. Là la vigne a nettement souffert de la sécheresse, les grains sont restés petits.

Une autre partie plus fraîche ayant très peu souffert de la sécheresse a donné par souche :

4 k. 750 contre 4 k. 960 en 1925

Poids moyen d'une grappe 0 k. 203 en 1926 et 0 k. 220 en 1925. Les grains ont atteint ici leurs dimensions normales. A l'Ecole, la réduction du poids de la vendange a été de 7 o/o dans l'ensemble ; le rendement en vin de cette vendange a subi également une réduction de 7 o/o qui correspond à la réduction du volume des grains due à la sécheresse.

Dans nos vignes d'expériences, en terre non enherbée, la sécheresse a fait descendre la teneur en eau jusqu'à 10,2 o/o du sol et 11,4 o/o du sous-sol.

---

(1) Voir page 282.

Une parcelle de vigne, en terrain argileux craignant la sécheresse a été soumise à la culture continue, selon le procédé Maroger. Le dosage

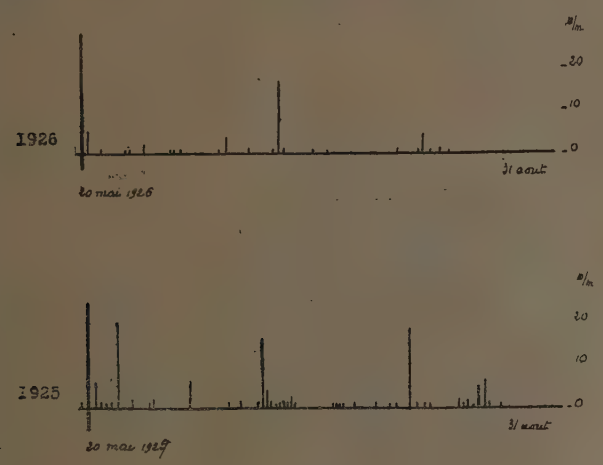

Fig. 3. — Quantités d'eau tombées en 1925 et en 1926.

de l'humidité du sol et sous-sol à la date du 18 août 1926 indique les teneurs en eau suivantes:

Désignation des parcelles	Teneur en eau p. o/o	
	Sol	Sous-sol
Culture continue.....	11,6	12,6
Témoin gauche.....	12,6	12,6
Témoin droit.....	12,6	12,6

La sécheresse s'est manifestée tout d'abord par un arrêt de la végétation, puis par la chute de feuilles primordiales de la base des sarments. Les pertes ont varié avec les porte-greffes pour une même variété greffon comme l'indiquent les chiffres suivants :

Désignation du P.-G.	Nombre de feuilles tombées A	Nombre de feuilles restantes B	Total des feuilles C	Rapport $\frac{A}{C}$
Rip. Gloire.....	74	230	224	0,230
Rup. du Lot....	72	289	361	0,200
33 E. M.....	69	241	310	0,220
34 E. M.....	58	270	328	0,180
420 A.....	44	252	296	0,150
161-49.....	60	274	334	0,180

Enfin, elle s'est manifestée par un ralentissement très net dela croissance des grains (Voir tableau précédent) puis par un grillage.

Des vignes ne recevant pas la quantité d'eau nécessaire s'échauffent plus sous l'action des rayons solaires que des vignes bien irriguées; une

Fig. 4. — Grappe desséchée à sa partie inférieure par les grains trop nombreux qu'elle porte.

partie de la radiation, qui normalement est utilisée pour l'évaporation étant devenue disponible: d'où grillage des feuilles et aussi des raisins portant et sur la rafle, pédoncules et pédicelles, et sur les grains. Les grains grillés quand ils sont verts se dessèchent complètement et disparaissent. En cours de maturation, ou bien ils sont tués en entier et

ici encore ils se dessèchent, ou bien ils sont frappés d'un seul côté, qui s'affaisse, noircit : c'est le coup de pouce ; ou bien sans être tuées, leurs cellules sont assez endommagées pour ne plus pouvoir s'accroître et vivre normalement : ils restent flasques.

Ce qui a frappé les vignerons, c'est la dessiccation brusque après les pluies du début de septembre d'un nombre variable de grapillons, quelquefois de portions de grappes, certaines d'entre elles ayant même été pour ainsi dire coupées en deux, la partie inférieure seule se desséchant. La pluie, semblait-il, devait tout faire renaître, tout rendre normal ; végétation, grappes, grains. Et c'est justement après la pluie que la récolte s'est effritée. Comment les choses se sont-elles passées ?

Quand, après la sécheresse d'été, arrive avant ou pendant les vendanges une pluie assez abondante pour pénétrer de 20 à 30 centimètres dans le sol, on voit les souches trop chargées de fruits, brunir et perdre leurs feuilles adultes. C'est la manifestation ultime de la brunissure. Elle est due à la migration, rendue possible par la pluie, des matières nutritives des feuilles vers le corps de la souche ou vers les grappes. La mort et la dessiccation des rafles, des grapillons observée cette année est un phénomène de même ordre, les organes endommagés ou moins bien constitués ont laissé émigrer vers d'autres régions leur contenu. Ce fait se produit même en année normale quand, par exemple, les grains sont en nombre très considérable en certains points des grappes, ils épuisent et dessèchent la rafle placée au dessus d'eux et meurent ensuite en bloc, etc...

L. Ravaz et G. Verge.

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES VIGNERONS

A l'heure où les vendanges se généralisent dans la région méridionale, les nouvelles les plus tendancieuses sont propagées. C'est ainsi que pendant que d'aucuns faisant état d'un bon rendement, spécial à une commune favorisée, généralisent pour en conclure que la récolte de 1928 dépassera de beaucoup celle de 1927, ce qui est impossible en raison de la situation du vignoble ; d'autres confondent à dessein les estimations de la production de cette année en Algérie avec les importations possibles de cette année et déclarent en outre que tant en Algérie qu'en France les vins de cette année seront tous faible à titre alcoolique.

Tous ces renseignements prématurés et inexacts, habilement colportés, ont pour but de créer la confusion dans les esprits de nos vignerons, en même temps qu'un malaise sur les marchés vinicoles au moment où le commerce de l'extérieur, à nouveau démuni de ressources va être dans l'obligation de se remettre aux achats en vins nouveaux.

Conscient de ses devoirs envers les adhérents, le Conseil d'Administration

de la C. G. V., pour couper court à toutes ces manœuvres intéressées, vient de publier un numéro spécial de la *C. G. V.* portant la date du 12 septembre, dans lequel on trouvera, en même temps que la chronique vinicole, les premiers résultats d'une enquête au vignoble.

Il est donc recommandé aux adhérents de s'inspirer des conseils et des renseignements qui leur sont donnés dans ce numéro spécial et aussi de le conserver parce qu'il porte, en deuxième page, une magistrale étude de M. Gustave Coste, vice-président de la C. G. V. sur le régime douanier de l'Algérie, des Colonies et des pays de protectorat pour l'Agriculture française.

Le Bureau.

BULLETIN COMMERCIAL

PARIS. — **Bercy et Entrepôts.** — Du *Moniteur Vinicole.* — La situation est redevenue plus calme dans les Entrepôts parisiens; l'activité constatée la semaine précédente ne s'est pas poursuivie et les demandes ont été sensiblement moins nombreuses, car une bonne partie de la clientèle est maintenant approvisionnée pour quelques jours au moins.

Les prix pratiqués ont été notablement plus élevés qu'il y a huit jours, cette hausse est la conséquence de celle qui a eu lieu dernièrement au vignoble, et dont tous les effets ne s'étaient pas encore fait sentir complètement sur place. Des vins du Midi 8° ont été traités autour de 255 fr. au lieu de 240 fr. et des 9° de 270 à 275 fr. au lieu de 260 fr., à l'hecto nu et sur gares de Paris. En vins d'Algérie, il ne s'est presque rien fait, les derniers arrivages à Rouen ayant été utilisés pour satisfaire des engagements antérieurs. En Espagne également, il n'y a rien eu de notable à la vente.

Les prix de vente des détaillants n'ont pas encore beaucoup varié; les vins de 9° sont affichés à 3 fr. 20 et 3 fr. 30 le litre, des 10° sont offerts aux environs de 3 fr. 50 le litre.

GARD. — **Nimes.** — *Cours de la Commission officielle:*

Vins rouges	Cours en 1927	Cours du 10 sept.	Cours du 17 septembre
8°.....	Pas	Pas	
8 à 9°.....			
9 à 10°.....	de	de	Pas de cote
11°.....			
11 à ».....	cote	cote	
Costières.....			
Rosé, Paillet, gris...			
Blanc Bourret.....			
Blanc Picpoul.....			

Vins nouveaux — 18 à 19 fr. le degré. Alicante-Bouchet, 20 fr. le degré.

HÉRAULT. — **Montpellier.** — *Bourse de Montpellier.*

Vins rouges	Cours en 1927	Cours du 11 sept.	Cours du 18 septembre
8°.....	215		
9°.....		200	»
10°.....	à	à	
11°.....	230 fr.	230	»
Rosé.....			
Blanc de blanc.....			

Vins nouveaux. Récolte 1928. — Rouges, 17,50 à 19 fr. le degré. Blanc, 18 à 20 fr.

Montpellier. — Le Bureau du Syndicat Régional de Montpellier-Lodève, nous communique les ventes suivantes effectuées dans la journée du 12 septembre :

Mireval. — Vente sur souches, 200 hectos à 20 francs le degré.

Vic. — Vente sur souches, 3.500 hectos, à 18 fr. 50 le degré.

Mauguio, 300 hectos, 20 francs ; vin rouge, 8 degrés, 90 hectos, 20 francs le degré ; Baillargues, 9 à 9 degrés 5, 2.500 hectos, 18 francs le degré, enlèvement octobre ; Frontignan, 300 hectos, 210 francs l'hecto ; Loupian, 500 hectos, 19 francs le degré, enlèvement rapide ; Fontanès, 2.000 hectos, 180 francs l'hecto.

— Béziers.

Vins rouges	Cours en 1927	Cours du 7 sept	Cours du 15 sept.
8°	210		
9°	à	225	Pas
10°	240	à	d'affaires
11°		250	
Vins rosés 8°.			
Vins blancs			

Béziers. — La Confédération générale des vignerons, Syndicat régional de Béziers-Saint-Pons, nous communique les ventes suivantes :

Béziers. — Récolte 1928. — Un lot vins rouge, 1.000 hectos, 8,2, 140 fr. l'hecto — Maraussan, un lot Alicante-Bouschet, 200 hl., 10°, 220 fr. ; un lot Alicante-Bouschet et Grand-Noir, 240 hl., 21 fr. le degré-hecto ; un lot Alicante-Bouschet, 210 fr. l'hecto ; un lot Alicante-Aramon, 1.000 hl., 19 fr. 50 le degré.

Pézenas.— Cours des vins, semaine du 8 au 15 septembre 1928 :

Récolte 1928. Vins rouges, de 17 à 19 fr. le degré ; bourrets et picpouls, »»,»» à «« fr. »» ; clairettes, «» à »» fr. ; rosés, «« fr. «« à ««,««.

Olonzac.— Cours des vins du Minervois. Marché d'Olonzac du 9 sept. 1928 : Vins rouges, de 10 à 12°, de »«» à »»« fr.

Carcassonne.— Semaine du 3 au 15 septembre 1928 :

Quelques lots bouchets, 18 à 20 fr. le degré.

Narbonne. — Chambre départementale d'Agriculture de l'Aude. Commission des cours :

Vins rouges 1928 : de 20 à 25 fr. le degré, hectotolitre nu, suivant cépage, degré, qualité, couleur et condition de retiraison.

Observations. — Les premiers renseignements sur rendements indiquent une petite moyenne ; les insectes occasionnant de graves dégâts.

Narbonne. — Le bureau du Syndicat des vignerons de Narbonne porte à la connaissance de ses adhérents les ventes effectuées au cours de la semaine, qui lui on été communiquées.

Récolte 1928. — Sallèle-d'Aude : un lot vin rouge, 300 hl., 8°, coloré, 165 fr. l'hecto ; un lot vin rouge, 300 hl., 8°, 20 fr. le degré ; un lot vin rouge, 1.000 hl., 8°, aramon, 20 fr. le degré ; un lot vin rouge, 400 hl., 20 fr. le degré ; deux lots vins rouges, 400 hl., 8°, 20 fr. le degré.

Peyriac-de-Mer : un lot vin rouge, 500 hl., 10°, 200 fr. l'hecto ; un lot vin rouge, 400 hl., 12°, 225 fr. l'hecto ; un lot vin rouge, 200 hl., 19 fr. le degré sans plafond.

L'hecto nu, suivant cépage, degré, qualité, couleur et conditions de retiraison.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — **Perpignan.** — On cote :

Vins rouges	Cours en 1927	Cours du 8 sept.	Cours du 15 sept.
8°.....	200		
9°.....		Pas	Pas
10°.....	à		
11°.....			
11 à 13°.....	235	d'affaires	d'affaires
12°.....			

Vins nouveaux. — Récolte 1928 : de 7°5 à 10°, de 20,40 à 19 fr. 50 le degré.

Perpignan. — Séance du 15 septembre. Chambre d'Agriculture :

Vins rouges (récolte 1928) : de 7 degrés à 10 degrés : de 20 fr. 40 à 19 fr. 50 le degré.

Alcools : Pas de ventes signalées.

Chambre de Commerce : Vins courants, de 19 à 20 francs le degré.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — **Marseille.** — Cours officiels du marché du mercredi 12 sept. — Région : rouge, 8 à 10 degrés, 210 à 230 fr. l'hecto ; 10 à 12 degrés 230 à 250 fr. l'hecto ; rosé 21 à 22 fr. « » ; blanc, 21 à 22 fr. le degré.

GIRONDE. — La situation viticole du Médoc semble être excellente sauf en ce qui concerne les tènements gelés au printemps et les parties les plus graveleuses qui ont souffert de la sécheresse. Les propriétaires sont d'accord pour prévoir une qualité supérieure mais aussi un rendement — et ils appellent ainsi la relation qui existe entre le poids de la vendange et le vin produit — inférieur à la moyenne.

La région de Chinon que j'ai pu voir pendant les manœuvres présente les mêmes caractères mais paraît avoir souffert davantage des gelées de printemps. Les effets de la sécheresse y sont très visibles.

BEAUJOLAIS. — **Juliénas.** — Peu de transactions ont été faites jusqu'ici tandis que les producteurs de Noahs traitent à des prix allant sans cesse en s'élevant — 300 fr. par pièce de 215 l. enlèvement au 15 novembre, au début, actuellement 360 fr. enlèvement toute l'année. On signale cependant que des grands crus beaujolais se sont vendus 250 fr. les 100 kilos de vendanges, frais de pressurage et autres à la charge de l'acheteur. C'est une indication qui permet de croire que les prix se fixeront à une moyenne d'au moins 700 fr. la pièce.

Dans tous les crus, la récolte de 1927 n'est pas encore toute vendue. Beaucoup de cuvées sont cependant de bonne tenue et suivent cela va sans dire, le mouvement de hausse enregistrée dans le Midi. A Juliénas les prix se tiennent entre 600 et 650 fr. la pièce, ce qui n'est pas en rapport avec le coefficient de vente de beaucoup d'autres marchandises pour lesquelles il y a d'abord moins de frais généraux.

ALGÉRIE. — **Alger.** — Du 8 septembre 1928.

Vin rouge, 1er choix, 14,50 à 17,00 ; 2e choix, 14,50 à 17,00 ; 3e choix, 14,50 à 17,00 le degré.

Oran. — Du 8 septembre 1928 :

Vins nouveaux de 16 à 17 francs pour enlèvements rapides, et 15 à 16 fr. pour des logés.

Ici les vendanges battent leur plein. Nous subissons la période de transition où l'on se trouve si près de la récolte que le Commerce se réserve d'acheter à la tasse afin d'apprécier la marchandise.

Aux premiers lots un peu faibles en degré et en couleur, notamment de l'Est de la Mitidja, vont succéder les vins de parfaite composition à 11°, pour lesquels on offre déjà le prix de 17 francs.

Les transactions seront donc plus actives la semaine prochaine.

ALCOOLS

Montpellier. — Eau-de-vie de marc 52° 1200 fr. l'hecto.

Béziers. 3/6 vin 86°, »»«« à »»»» ; eau-de-vie de vin de Béziers 52°, à »»» ; 3/6 marc, 86°, ««»« à »«««« fr.; eau-de-vie de marc, 52°, »»« à »»« fr. rectifié neutre 96-97 degrés, «««« à 1425 les 100 degrés.

Nîmes.— 3/6 bon goût, 86°, «»«» à »«»» ; 3/6 marc, 86°, »»»» à »»»» ; eau-de-vie de marc, ««« à »«» fr.

TARTRES

Marché de Béziers du 14 septembre 1928

Tartres 75 à 80 degrés bitartrate	7 fr. 20 à 7,30 le degré	casser.
Lies sèches 15 à 18 /o acide tartrique	5 fr. 00 le degré	acidité totale.
— — 20 à 22 o/o —	5 fr. 50	—
— — au-dessus	6 fr. 00 à » fr. »»	—
Tartrate de chaux 50 o/o acide tartrique	» fr. «« à 8 fr. 50	—

logé sacs doubles, wagon complet départ.

A la propriété, tartre non extrait, 100 francs de moins aux 100 kilos environ.

Marché tendance stationnaire. Quelques marques de faiblesse, demande moins active, les gros besoins étant couverts. Ce marché semble sympathiser avec celui des vins une fois de plus.

CÉRÉALES

Paris. — *Bourse de Commerce.* — 18 septembre 1928.

	septembre	octobre	novembre-décembre
Blé	151,50 P.	152,25 P.	153,75-154
Seigle	125	125	125
Avoine noire.	114,50-114,75 P.	116 P.	116,75 P.
Avoine	109 N.	110 N.	112,75 P.

Alger. — 8 septembre 1928.

Blé tendre colon 1er choix, «» à «« fr.

Blé tendre colon 2e choix, 148 à 149 fr.

Blé dur colon, 163 à 164 fr.

Orge colon, «« à 90 fr.

Avoine d'Algérie, 101 à 102 fr.

DIVERS

Soufre trituré 98-99 o/o, 115 fr.; sublimé pur, 135 fr. les 100 kilos.

Sète. — Produits chimiques : Nitrate de soude 15/16, les 100 kilos, 120 à 125 fr.; Sulfate ammoniaque, 20/21, 125 à 130 fr.; sulfate potasse 48/52, 120 à 130 fr.; chlorure potassium 48/52, 68 à 85 fr.; sylvinite riche 20/22, 30 à 35,00.; sulfate cuivre cristaux 98/99, 320 à 330 fr.; sulfate cuivre neige, 325 à 335 fr.; superphosphate minéral 14, 25 à 28 fr.; sulfate de fer, à 37 fr. 50 logé gare de Sète.

Montpellier. — Imp. Roumégous et Déhan.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

du dimanche 9 au samedi 15 septembre 1928

	TEMPÉRATURE				PLUIE	
	1928		1927		1928	1927
	maxima	minima	maxima	minima	mill.	mill.
Nantes						
Dimanche..	30	21	19	9	»	»
Lundi.....	»	»	16	11	«	«
Mardi.....	22	19	»	»	»	»
Mercredi...	23	20	17	»	»	»
Jeudi.....	23	20	18	14	»	9
Vendredi...	22	19	18	11	»	2
Samedi.....	30	21	17	10	»	0.2
Total....			1295	742	52.8	99.5
Rochefort						
Dimanche..	»	21	19	11	»	1
Lundi	»	20	19	9	0.2	»
Mardi.....	«	20	»	»	«	»
Mercredi....	»	21	20	10	«	»
Jeudi.....	»	24	16	12	«	1
Vendredi...	»	23	18	12	«	21
Samedi.....	»	20	17	12	»	12.4
Total....			1418	922	34.2	306.2
Clermont-Ferrand						
Dimanche..	27	22	19	8	»	1
Lundi.....	29	21	14	»	1	»
Mardi.....	20	19	»	»	«	»
Mercredi....	27	22	15	5	»	»
Jeudi.....	23	21	21	10	»	»
Vendredi...	22	18	20	11	»	21.6
Samedi.....	20	19	17	11	»	7
Total....			1119	625	88.6	215
Bordeaux						
Dimanche...	31	21	20	10	0.2	4
Lundi.....	»	»	18	9	1	«
Mardi.....	27	21	»	»	21	«
Mercredi....	»	»	20	4	»	»
Jeudi.....	28	25	20	12	»	»
Vendredi...	29	24	20	11	«	7
Samedi.....	27	21	19	9	21	5
Total....			1371	782	59.7	234.2
Toulouse						
Dimanche...	23	23	18	11	»	0.5
Lundi.....	»	23	«	10	24	«
Mardi.....	23	21	»	»	»	»
Mercredi...	»	23	20	5	»	»
Jeudi.....	26	22	24	16	»	»
Vendredi...	26	22	24	13	»	5
Samedi.....	»	23	16	11	»	5
Total....			1478	925	58	130.4
Perpignan						
Dimanche...	25	21	22	15	»	»
Lundi.....	27	24	«	12	«	»
Mardi.....	28	20	»	»	»	»
Mercredi....	25	21	24	11	»	«
Jeudi.....	30	26	26	13	»	»
Vendredi...	29	23	26	15	«	6
Samedi.....	25	21	22	15	»	«
Total.....			1670	1110	22.2	40.7

	TEMPÉRATURE				PLUIE	
	1928		1927		1928	1927
	maxima	minima	maxima	minima	mill.	mill.
Mourmelon						
30	26	18	9	»	8	
30	25	13	6	«	»	
24	19	»	»	»	«	
24	18	16	9	»	1	
24	18	14	11	»	5	
23	18	19	13	»	8	
24	19	17	12	«	»	
		1196	694	78.1	277.1	
Besançon						
29	22	16	9	«	5	
30	24	14	7	«	1	
19	18	»	«	»	»	
30	24	17	7	«	»	
»	»	19	10	»	»	
21	17	25	13	»	»	
»	»	12	10	«	«	
		1447	799	»	228.1	
Lyon						
29	25	21	9	»	0.5	
33	26	15	4	3	7	
22	19	»	»	0.2	«	
23	26	18	3	3	19	
24	21	23	14	»	3	
22	20	23	13	«	»	
29	25	15	12	»	»	
		610	921	34.8	339.3	
Marseille						
26	25	23	15	0.6	»	
29	24	21	12	»	«	
30	25	»	»	«	»	
26	25	23	7	»	»	
28	25	24	15	18	»	
25	20	23	16	»	10	
25	20	24	13	«	22	
		1432	955	47.6	341.8	
Montpellier						
28.0	16.9	23.0	17.3	4.4	»	
30.1	17.8	21.4	12.9	»	»	
30.2	15.0	23.4	9.0	»	»	
29.0	12.5	21.6	6.3	»	0.4	
26.0	16.0	18.3	15.3	1.7	19.7	
27.4	17.5	21.0	14.3	»	»	
28.4	14.5	22.0	13.5	»	«	
		2288.9	1189.1	39.1	96.4	
Alger						
»	»	«	»	«	«	
»	»	«	»	«	«	
»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	«	
»	»	»	«	«	»	
»	»	»	«	«	«	
		59	26		»	

Observations. — Eté.